



Affaire Phénix Clarification sur les dédommagements

Nous avons pris connaissance hier d'une communication du syndicat de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) concernant les dédommagements dans l'affaire Phénix. UCCO-SACC-CSN tient à rétablir les faits et à souligner une chose : les montants récupérés par les membres seront les mêmes que les montants qui seront récupérés par les membres des autres syndicats.

En effet, les gains effectués pour les membres d'UCCO-SACC-CSN ne sont en aucun cas inférieurs à ceux annoncés par l'AFPC. Cependant, il est nécessaire de mentionner que des 2500 \$ mis de l'avant par l'AFPC, seul un montant de 1500 \$ est relié directement à Phénix. Il s'agit de la même compensation que celle obtenue par les membres d'UCCO-SACC-CSN sous forme de jours de congé (encaissables selon notre convention collective). La seule chose que l'AFPC a réussi à avoir, c'est le même dédommagement que nous, mais un an plus tard. Les 1000 \$ restants sont reliés au dédommagement concernant l'application tardive de la convention collective. Il s'agit d'une indemnité pour le retard de l'entrée en vigueur des conventions collectives en raison de Phénix.

Ce montant de 1000 \$ portant sur l'application tardive de la dernière convention collective vous sera versé dans les prochains mois, dès qu'UCCO-SACC-CSN aura discuté avec le Conseil du Trésor et retiré son grief. Nous vous tiendrons informés des prochains développements.

N.B : Un comité du CNM a été créé pour s'assurer que les CXs et IPLs au bas de l'échelle salariale reçoivent bel et bien la valeur de 1500 \$ octroyée à tout le monde.

Phoenix damages Clarification regarding settlements

Yesterday, we became aware of a Public Service Alliance of Canada (PSAC) union communication about its Phoenix damages settlement. UCCO-SACC-CSN wishes to set the record straight and point out that the amounts to be recovered by members will be the same as they are for other unions.

The gains made by UCCO-SACC-CSN members have in no way been exceeded by those announced by PSAC. However, it is necessary to note that of the \$2,500 in compensation mentioned by PSAC, only \$1,500 is directly related to Phoenix. It is the same compensation as UCCO-SACC-CSN members obtained in the form of days of leave (cashable as per our Collective Agreement). The only thing PSAC managed to obtain is the same compensation that we did, but one year later. The remaining \$1,000 is for damages related to the delayed enforcement of the collective agreement. This compensation is being provided as a result of the delayed entry into force of collective agreements due to Phoenix.

The \$1,000 related to the delayed enforcement of the previous collective agreement will be paid to you in the coming months, as soon as UCCO-SACC-CSN discusses it with the Treasury Board and withdraws its grievance. We will keep you informed of new developments.

N.B : An NJC committee has been created to ensure that CX/PWs at the bottom of the salary range do receive the 1,500 \$ value awarded to everyone.